

LA VIE ETUDIANTE

Où se loger ?

- Des propriétaires d'appartement déposent des annonces directement à l'IFSI.
Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter le secrétariat au 03.81.38.53.29

- Possibilité de déposer un dossier auprès d'un bailleur social :

Néolia : 2 faubourg Saint Pierre – 25300 PONTARLIER – tél : 03.81.46.71.47 email :
contact@neolia.fr

Habitat 25 : 2-4 rue Arthur Bourdin – 25300 PONTARLIER – 03.81.82.78.35

- Pas de logement CROUS sur Pontarlier ni de résidences étudiantes.

Où manger ?

Les étudiants/élèves ont la possibilité de déjeuner au restaurant municipal Les Capucins – rue à Pontarlier, situé à 5 min à pieds. Les tickets repas sont vendus par le secrétariat de l'institut de formation.

Ces tickets permettent également de déjeuner au self du Centre Hospitalier de Pontarlier mais uniquement lorsque l'étudiant/élève est en stage sur ce même site.

Les étudiants bénéficient du tarif CROUS.

Bourses d'études et aides financières

L'attribution des bourses d'études relève de la compétence du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté. Elles sont attribuées en fonction des revenus de la famille ou de l'étudiant. Les demandes sont déposées directement par les étudiants sur le site du Conseil Régional :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-santaire-et-sociale>

Aides financières : Indemnités versées par Pôle Emploi - Congé Individuel de Formation (CIF) -
Autres allocations.

Les étudiants pourront obtenir les renseignements concernant ces aides directement auprès des organismes compétents : Pôle Emploi, Missions Locales, employeur (CIF, promotion professionnelle.)